Zeitschrift: Neue Schweizer Rundschau
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 5 (1937-1938)
Heft: 4

Artikel: Unité de la volonté d'état dans la Confédération
Autor: Lachenal, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-758990

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Unité de la volonté d'Etat dans la Confédération

Conférence prononcée à l'occasion de la „Semaine Universitaire" à Berne, le 10 juillet 1937

par Paul Lachenal

Est-il une illustration plus frappante des raisons qui ont créé l'unité helvétique — l'unité de la volonté d'état dans la Confédération, que, par exemple et pareillement à ce qui s'est passé pour d'autres cités, le rattachement de Genève à l'Etat suisse? Pourquoi et comment cette ville, demeurée allobroge bien qu'affranchie de son ancienne allégeance, entraînée par sa position géographique et ses besoins économiques à lier son sort à d'autres états, est-elle devenue combourgeoise de Fribourg, Berne et Zurich, puis à travers tous les obstacles, Canton de la Confédération? Poser la question, c'est poser le problème suisse. A propos de Genève, comme cela le serait de Bâle, de Lucerne ou du Tessin, c'est l'occasion de remonter à l'origine d'affinités morales et spirituelles, vraies affinités électives, qui, après avoir attiré les unes vers les autres de fortes individualités, ont exercé leur attrait sur les collectivités et les communautés de droit public. La Suisse est née du serment de trois hommes. Cette histoire est familière, mais elle est si belle par ses souvenirs héroiques, comme aussi par les espoirs qu'elle inspire, que ceux qui ont la charge de l'avenir ne se lassent pas de tâcher à la mieux connaître et à la mieux faire comprendre.

Cette histoire est belle, elle est merveilleuse aussi et voyez son miracle! Que nous nous penchions sur les parchemins qui attestent nos droits séculaires ou que nous lisions dans les oeuvres de nos historiens, il serait inexact de croire que nous y „découvrons" les traits qui la caractérisent. Ces traits sont déjà gravés et innés en nous; au fur et à mesure de notre lecture nous ne faisons que de les y retrouver, simplement. Liberté, culture, démocratie, trois termes qui portent à son sommet la pensée que le Suisse voue à son pays depuis que se

sont affirmés ses droits individuels. Ils ne se sont pas imposés à notre esprit par l'étude de l'histoire ni n'appartiennent à une théorie spéculative ou à une idéologie nébuleuse. Ils sont une chose vivante, un fait biologique, l'expression d'une réalité éprouvée par une expérience ancienne, journalière et sans cesse renouvelée, ajustée à chaque élan de la vie et du progrès. „Staatsgedanke ist Leben; er kann nur erlebt, nicht erfunden werden."

C'est ainsi que les Suisses se sont ralliés les uns aux autres comme s'ils devaient se reconnaître à un mot de passe, guidés vers un même but par des aspirations communes, qui dominent toutes les divergences que peuvent marquer entre eux les différences de races, de langues et de confessions ou même les oppositions économiques et de rang social. Si pressantes, si absorbantes ont été et subsistent ces quelques affinités morales, que si l'on a pu dire que les langues sont l'âme des peuples, chez nous, du coeur de trois langues, elles ont fait surgir l'âme d'un seul peuple. Ame épanouie au souffle de son idéal, mais ombrageuse et frémissante, infiniment sensible à toute atteinte portée à l'essence de ses inspirations.

Prenons-y garde! Le terrain sur lequel les Suisses de tous les Cantons se sont cherchés et restent sûrs de se retrouver, est de granit sans doute, mais étroit et limité. Les conjonctures auraient pu les séparer, de graves motifs les écarter et les retenir éloignés les uns des autres: chocs de leurs intérêts économiques ou polarisations divergentes vers d'autres foyers de langue et de culture maternelles. Il leur a fallu un rude effort pour tenir six siècles, pour régler leurs conflits, s'opposer aux assauts de l'étranger, acquérir lentement, souvent par la voie douloureuse de l'humiliation et du sacrifice, le sens de l'intérêt général. Des obstacles subsistent; d'autres, nouveaux, se dressent sur le chemin qui s'est ouvert à leurs destinées. Ils en auront raison, si tous les citoyens, chacun pour sa part, maîtres de leurs illusions et connaissant le passé, s'orientent vers une action fécondée par la volonté de rester fidèles aux règles qui sont au principe de leur vie publique et par la volonté d'en appliquer tous les corollaires.

On l'a dit, et je le redis à cette jeunesse, qui dans dix ans célèbrera le centenaire d'une oeuvre qui porte l'accent de la jeu-

nesse libérale de ce temps: la Constitution Fédérale de 1848 est l'acte le plus heureux et le plus important de notre histoire. „Frei von Doktrinarismus und Schablone, hat die Bundesverfassung die Stärke des schweizerischen Staatsgedankens nicht nur in der Ausbildung einer unabhängigen Zentralgewalt, sondern in einem wohlerwogenen Ausgleich des eidgenössischen und kantonalen Machtbereichs gesucht." Ainsi s'exprimait le Professeur Max Huber, à Lucerne, le 26 septembre 1915, devant les jeunes fondateurs de la Nouvelle Société Helvétique. Il disait vrai. Plus s'approfondit notre expérience politique, plus et mieux nous nous rendons compte de la sagesse avec laquelle le législateur de 1848 a réalisé le concept suisse de l'Etat.

Le compromis entre les partisans de la centralisation politique et administrative et ceux de la souveraineté cantonale ne reflète pas un conflit d'abstractions. Il est imprégné de nos traditions et repose sur un trait capital: la liberté démocratique. Certes, il n'y a pas de liberté absolue. L'homme veut vivre sans maître et la nécessité l'enchaîne à l'autorité. Tout revient donc à une question de mesure et de convenance sociale, moins à un compromis, „Ausgleich", auquel la pratique parlementaire a peut-être contribué chez nous à donner un sens péjoratif, qu'à un équilibre idéal entre l'intérêt de la communauté et celui de l'individu. A cet égard on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que la Constitution de 1848 a consacré un équilibre aussi parfait qu'il pouvait l'être. Elle a considéré d'abord l'individu, le citoyen. C'est par souci, ici de lui conserver, là de lui donner le plus grand champ où il pût exercer utilement ses droits, que dans le sillage, en quelque sorte, de l'autonomie communale si profondément établie dans la plupart des contrées suisses, au moment où elle créait un pouvoir central indépendant, mais sous réserve de l'intérêt supérieur et solennellement circonscrit de la Confédération, la Constitution a reconnu la souveraineté des Cantons.

1848—1937! Un siècle est passé, presque. Il n'entre pas dans le cadre de cette introduction d'étudier pour elles-mêmes et dans leurs détours les transformations survenues aux rapports constitutionnels entre la Confédération et les Cantons. On connaît cette évolution. Elle aboutit aujourd'hui à une extension majeure du pouvoir fédéral. Peu à peu entraînée par une tendance

franchement ou indirectement étatiste, en particulier par une politique sociale, dont je n'entends pas — bien au contraire — critiquer l'esprit et le sens ni déprécier le caractère d'humaine et nécessaire solidarité, la démocratie suisse a confié à la Confédération des tâches dont elle a déchargé d'autant ou refusé de charger les Cantons. La guerre mondiale, les crises économiques, qui l'ont accompagnée et suivie, ont créé des situations aigües auxquelles on a décrété de faire face par des mesures exceptionnelles, assurait-on, et nettement centralisées. On les représente comme temporaires ... L'administration qui les applique et qui, d'ailleurs, souvent les inspire, a tout l'air de demeurer. Elle a vite pris le pli des institutions permanentes, elle donne ouvertement à comprendre que l'éphémère s'éternise. En fin de compte, tout s'est traduit par un budget fédéral qui écrase par son volume le souvenir des budgets des années de jeunesse de l'Etat fédératif suisse. Mais ici, ce n'est pas ce que je retiendrai de cette évolution.

Ce qui ressort de l'emprise progressive et constante du pouvoir central sur le pouvoir cantonal — et c'est aussi grave, si ça ne l'est davantage —, c'est l'emprise qui l'accompagne de l'Etat sur l'individu. La liberté est „une", en politique comme dans le domaine économique ou social, sur le terrain national comme dans les rapports internationaux. Les restrictions qui lui sont apportées ne déploient pas leurs effets et ne les font pas sentir seulement sur les points déterminés où l'on a eu le dessein et l'on a cru prendre la précaution de les limiter. Elles ont une répercussion effective, disons matérielle et morale profonde, lointaine. Les réactions qu'elles suscitent sont variées et souvent imprévues. Naturellement contraires les unes aux autres selon les classes et les milieux, par surcroît elles se diversifient dans un pays de races et de langues différentes.

On a donc, petit à petit, ces dernières années à un rythme accéléré, doté l'Etat d'une lourde armature de services et de fonctions. Tous ces rouages et ces ressorts, dont les plus puissants ne sont pas les plus visibles, conditionnent une horlogerie administrative, sérieuse à coup sûr, minutieuse, mais d'un dynamisme tel, qu'elle menace d'absorber la vie économique du pays. Aussi bien une nation née, malgré la variété de ses langues et de ses races, de la volonté d'être unie sous le signe de ses

franchises, ne saurait se montrer indifférente à tout ce qui, même sous le couvert tutélaire de l'intérêt général, menace ses sources vives: l'initiative individuelle et la responsabilité de chaque citoyen. Montesquieu a dit, je crois, qu'il y a des moments où il faut savoir voiler la statue de la liberté. Peut-être! Mais il y a des moments où elle s'impose dans toute sa pureté.

Le Constituant de 1848 l'a bien compris. Ce n'est pas que son oeuvre soit nécessairement immuable et puisse être soustraite aveuglément aux exigences du progrès et du temps, qui jour à jour s'enrichit des expériences du passé. Mais à considérer les points clairement apparents sur lesquels, du Pacte de Brunnen à la Constitution de 1848, les Cantons suisses se sont trouvés et n'ont cessé de se retrouver passionnément unis, en regard des forces d'ordre moral ou temporel et des courants perfides qui tendaient à détourner leurs habitants vers d'autres centres d'intérêt, on ne saurait assez serrer les leçons de l'histoire. Et il est bon de les repasser de temps en temps.

Une centralisation à outrance fait violence aux conceptions fondamentales que le peuple suisse a de son droit public. Il est caractéristique de relever combien les souvenirs assombris de „l'Helvétique" continuent à impressionner ses résolutions; comme il est frappant aussi de constater que l'effort des tenants d'une centralisation accentuée, celui des maîtres d'une administration qui s'érigent volontiers en législateurs, n'a jamais été poussé plus loin ni ne s'est mieux et plus aisément exercé qu'en dehors et au défi du libre jeu de la démocratie et de ses garanties constitutionnelles. L'expérience en cours le démontre.

L'opinion générale exige le retour au respect de la Constitution et des prérogatives populaires. Elle y est portée moins au nom de l'orthodoxie d'une doctrine que peut-être par le sentiment, par l'admirable intuition qui l'a servie si souvent, qu'à force de vouloir contraindre à des normes uniformes les cantons, des régions et des populations essentiellement diverses, on s'exposerait à placer la nation en face de problèmes d'une gravité redoutable. Cette nation, la nôtre, nous ne nous imaginons pas qu'elle puisse être jamais dissoute et ne pas survivre à tous les bouleversements. Elle tiendra, c'est notre conviction, mais elle est à une étape de l'histoire où elle ne doit

pas avoir peur de redonner du fil à la lame de l'esprit de liberté.

L'inquiétude, dont nous saisit la cause de la liberté, n'avait pas abordé notre jeunesse. Elle est d'hier, en somme, et les phénomènes politiques et sociaux, qui s'enchaînent autour et très près de nous, la rendent plus poignante, plus tragique. Elle ne tient pas à une question d'âge; elle n'oppose pas l'une à l'autre deux générations successives. Ici, bien sûr, nous nous sentons unis à la jeunesse et je veux la croire tout entière avec nous. Mais nous avons vécu, ou plutôt nous nous sommes imaginés, à califourchon sur deux siècles, de vivre une période, comment dire? d'euphorie, livrés presque inconsciemment aux forces matérielles qui allaient être déchaînées de nouveau sur le monde, confiants en notre bonne santé, en réalité dans l'abandon, dont l'homme moyen ne s'était pas aperçu, de ceux qui devraient aussi gouverner la vie de l'esprit.

On parle souvent aujourd'hui de défendre l'Ordre, la Morale, la Culture, la civilisation chrétienne. On parle moins de les propager, et c'est une faiblesse. En politique comme en morale, la foi n'est rien sans les oeuvres. „La foi qui n'agit pas, est-ce une fois sincère?" demande Joad. Notre patrie ne se doit pas qu'à soi-même de veiller sur les valeurs spirituelles, qui sont sa raison d'être et dont le fléchissement la ferait décliner vers le crépuscule de ses jours. Elle a une mission. Berceau des démocraties, en renouvelant en 1848 au seuil de la Constitution le serment de ses fondateurs, la Confédération a fait un acte de foi. Elle a montré qu'elle ne reniat pas l'Esprit qui l'inspirait depuis toujours. Vers les mêmes années, et sur les rives du Léman, rendant témoignage au christianisme, source fraîche de beauté poétique et morale, Vinet enseignait qu'il est dans le monde „l'immortelle semence de la liberté." Repensons-y. Le temps présent pose à l'homme des questions, auxquelles seules les affirmations de sa conscience et son attitude spirituelle peuvent donner sans équivoques des réponses qui terrassent les théories de la dictature — d'un homme, du nombre ou d'une oligarchie — et affrontent hardiment certaines hypothèses déchirantes de l'avenir.

La liberté est mère de la culture; elle embrasse toutes les valeurs de l'Esprit. L'humanisme suisse — car il y en a un — a

une grande part dans la formation de notre génie civique, qui lui doit cet esprit de tolérance, de respect de l'homme, en dehors duquel la démocratie ne peut exister. Là réside l'un des secrets de la présence harmonieuse de trois ou quatre races, deux religions et quatre langues, sur une terre exigüe, mais qui s'élance vers le ciel comme une pyramide des peuples.

„La Suisse, dans le monde aura le dernier mot", annonce le poète. Pourquoi pas? Rigides dans leur volonté de maintenir intact l'héritage que leur ont transmis les générations passées, les générations qui montent réserveront à la liberté un asile suprême. „Nous sommes ce que vous fûtes; nous serons ce que vous êtes" chantait le Spartiate. Jeunes hommes, vous serez mieux. Spectateurs, vous n'accepterez pas de l'être, car vous n'êtes pas des pessimistes. Vous agirez, d'après les droits et les devoirs que vous assigne la liberté; et parce que vous êtes des intellectuels, votre foi s'emparera de cette formule nouvelle, dont l'énergique raccourci répond si bien à l'ambition d'une jeunesse vigoureuse: „Penser avec les mains", j'entends selon son auteur, penser en puissance d'action, s'engager dans l'acte de la pensée créatrice.